



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

AFPA

Question écrite n° 35959

Texte de la question

M Noël Ravassard attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur le plan social mis en place au sein de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA). Ce plan dit social repose en fait sur des critères strictement économiques. Encore pourrait-on discuter, semble-t-il, la cohérence et l'efficacité de certaines dispositions, dont l'objectif de meilleure productivité ne peut quant au fond être critique. Il semble malheureusement qu'on ait procédé sans tenir aucun compte des situations des agents tant sur le plan médical que social. Ainsi des volontaires n'ont pu voir leur demande satisfaite alors que des non-volontaires auraient été incités au départ, pour être parfois remplacés. Il lui demande comment ont été définis les critères d'admission à ce plan social et si un bilan complet de son exécution sera dès que possible dressé.

Données clés

Auteur : [M. Ravassard Noël](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35959

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1988, page 400